TELSAHEL TÉLÉCOM

Procédure de suivi des incidents réseau — V3

Référence : TL-01 | Version : 3.0 | Statut : EN VIGUEUR — 01/11/2026

Document synthétique. Aucun lien avec une institution réelle ; règles et données inventées, non applicables en situation réelle.

Objet

La présente procédure fictive fixe les règles internes de traçabilité des dossiers et remplace la V2 à compter du 1er novembre 2026.

Exigence documentaire

Le délai de transmission du rapport après clôture est fixé à 24 heures. Le responsable enregistre la date de réception et la référence de la pièce. Une déclaration orale ou un brouillon ne constitue pas une preuve de clôture.

Validation

Pour le dossier Incident TS-041 — site fictif N-17, la clôture administrative exige une pièce de réception validée par le responsable habilité. Les exceptions sont consignées dans le registre de contrôle.